

# **TITULARISATION**

## **TITULARISATION DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE**

### **PRINCIPE**

La titularisation entraîne le changement du statut de fonctionnaire stagiaire au statut de fonctionnaire titulaire.

### **SUPPORTS JURIDIQUES**

- ✦ loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;
- ✦ décret n° 63-81/FP du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

### **CONDITIONS**

- ✦ avoir passé avec succès le stage probatoire d'une durée de six (6) mois.

### **CONTENU DU DOSSIER**

- ✦ demande ;
- ✦ texte d'intégration à la fonction publique ;
- ✦ rapport de fin de stage probatoire ;
- ✦ tableau d'avancement de la commission administrative paritaire ;
- ✦ attestation de première prise de service ;
- ✦ attestation de présence au poste.

### **ACTE PRODUIT**

- ✦ arrêté de titularisation

## **TITULARISATION DE L'AGENT CONTRACTUEL**

### **PRINCIPE**

La titularisation entraîne le changement du statut d'agent contractuel au statut de fonctionnaire titulaire.

L'agent contractuel est intégré, titularisé et nommé dans les cadres réguliers de la fonction publique.

### **SUPPORTS JURIDIQUES**

- ✦ loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;
- ✦ décret n° 92/336 du 7 juillet 1992, fixant les modalités de la titularisation des agents contractuels de l'Etat.

## **CONDITIONS**

Faire une demande d'intégration, de titularisation, de nomination dans les cadres réguliers de la fonction publique.

## **CONTENU DU DOSSIER**

- ✦ demande ;
- ✦ arrêté ou décret d'engagement ou de prise en charge ;
- ✦ attestation de présence au poste ;
- ✦ attestation de première prise de service ;
- ✦ arrêté de dernier avancement, le cas échéant.

## **ACTE PRODUIT**

- ✦ arrêté de titularisation.